Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 056-215600347-20251223-DM_2025_190-DE

Marchés Publics
Référence : HH/2025

COMMUNE DE CARNAC – MORBIHAN
DECISION DU MAIRE N°2025-190

Prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Marché public de Travaux de construction du Musée de Carnac
Lots n° 1, 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 22
Montant total : 9.412.109,23€ TTC

Le Maire de la Commune de CARNAC,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le budget communal,

CONSIDERANT la volonté municipale de construire un nouveau Musée,

VU la délibération n°2025-94 du 23 octobre 2025 portant modification de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement n°1 du Musée créée par délibération n°2023-100 du 28 juillet 2023,

VU la délibération n°2024-064 du 23 mai 2024 validant la phase avant-projet définitif (APD) des travaux de construction du Musée de Carnac,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 18 juin 2025 au journal officiel de l'union européenne, au bulletin officiel des annonces de marchés publics et sur le profil acheteur Megalis ainsi que l'avis rectificatif publié le 3 juillet 2025 portant prolongation du délai de consultation,

VU les offres reçues dans les délais et l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre PROJECTILES,

VU le procès-verbal de la commission d'appels d'offres du 7 novembre 2025,

DECIDE

Article 1 : de signer les marchés publics de travaux de construction du Musée de Carnac comme suit :

Lot	Désignation	entreprise attributaire	montant HT	montant TVA 20%	montant TTC
1	Gros œuvre, fondations, terrassement	CMEG	3 289 867,10 €	657 973,42 €	3 947 840,52 €
2	Charpente bois, charpente métal	LOY ET COMPAGNIE	342 807,54 €	68 561,51 €	411 369,05 €
3	Etanchéité	BIHANNIC	300 738,96 €	60 147,79 €	360 886,75 €
4	Habillage zinc et auvents zinc	BIHANNIC	108 770,68 €	21 754,14 €	130 524,82 €
6	Serrurerie	BRETAGNE METAL	138 159,34 €	27 631,87 €	165 791,21 €
7	Cloisons, doublages, faux-plafonds	SOPLAC	386 933,68 €	77 386,74 €	464 320,42 €
9	Sols résine, chapes, carrelages	SOL SOLUTION	333 270,28 €	66 654,06 €	399 924,34 €
10	Peinture	GOLFE PEINTURE	138 762,98 €	27 752,60 €	166 515,58 €
11	Electricité CFO/CFA	CEGELEC	910 352,30 €	182 070,46 €	1 092 422,76 €
12	CVC – plomberie sanitaire	HERVE THERMIQUE	875 000,00 €	175 000,00 €	1 050 000,00 €
13	Ascenseurs	ABH	103 500,00 €	20 700,00 €	124 200,00 €
14	VRD et aménagements paysagers	EUROVIA	465 667,50 €	93 133,50 €	558 801,00 €
22	Equipement audiovisuel (AV) et multimédia (MM)	VIDELIO	449 594,00 €	89 918,80 €	539 512,80 €
		TOTAL	7 843 424,36 €	1 568 684,87 €	9 412 109,23 €

Article 2 : en application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lorient.

CARNAC, le 23 décembre 2025

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Le Maire,

Olivier LEPICK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr